

# Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 06 mars 2015

## COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

*Décision du 10 février 2015* : acceptation du devis de la société « Alp Dépannage », 38860 LES 2 ALPES, concernant des travaux d'électricité aux garages communaux de la Combe. Montant du devis : 2 040 € TTC.

*Décision du 18 février 2015* : acceptation du devis de la société « AMIPEQ », 35260 CANCALE, concernant la mise en œuvre du « document unique » (document obligatoire depuis 2001). Montant du devis : 1 020 € TTC

*Décision du 23 février 2015* : acceptation du devis de la société « EUROLUDIQUE », 38540 HEYRIEUX, concernant les travaux de mise en sécurité du jardin d'enfants au village. Montant du devis : 25 392€ TTC.

*Décision du 24 février 2015* : acceptation du devis de la société « ACRITEC », 38430 MOIRANS, concernant les vérifications électriques avec remise rapport CONSUEL aux garages communaux de la Combe :192 € TTC

## ÉLABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE avec A V A P

Le Plan d'Occupation des Sols communal, approuvé le 18 mars 1989, sera caduc au 31 décembre 2015 en vertu de l'article 135 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur).

A compter du 1er janvier 2016, si aucune décision en matière de document d'urbanisme n'est prise par la municipalité avant le 1er juillet 2015, c'est le Règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'appliquera sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal décide d'élaborer une carte communale avec une AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine) permettant de maîtriser l'urbanisation future et préserver l'architecture locale. Préalablement à la mise en œuvre de ce document d'urbanisme, la commune doit être dotée d'un système d'assainissement conforme aux normes en vigueur. Ces travaux sont du ressort du SACO (syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans) qui a la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune

## TARIFS 2015 : EAU, ASSAINISSEMENT, BRANCHEMENTS DIVERS

Eau	forfait annuel par logement	60 €
Assainissement	forfait annuel par logement	50 €
Branchement réseau communal eau	forfait unique	250 €
Branchement réseau communal assainissement	forfait unique	400 €
Branchement eaux pluviales (connexion chenaux au réseau) forfait		300 €
Installation Fosse septique (hors matériel)	forfait	900 €

Précision : le forfait annuel « eau » et « assainissement » est facturé à chaque logement desservi par ces réseaux. Une maison comprenant plusieurs logements est assujettie pour le nombre de logement qu'elle contient.

## PERSONNEL NON TITULAIRE

La gestion de la carrière du personnel titulaire est assurée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale. En revanche les agents non titulaires de droit public ne sont pas gérés administrativement par le pôle carrières du Centre de gestion.

Monsieur le Maire propose d'actualiser la situation de deux agents non titulaires de la commune et d'augmenter leur rémunération mensuelle de façon à ce qu'ils perçoivent un salaire correspondant à l'échelle 4, Echelon 8, indice majoré 345, selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 :

Stéphanie PINATEL sera embauchée dans le grade d'Adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe,

Evelyne BONNARD sera embauchée dans le grade d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

L'évolution de carrière de tous les agents non titulaires sera effectuée selon les mêmes critères que la législation applicable aux agents titulaires.

... / ...

## **PRESENTATION SOMMAIRE DU BUDGET**

Dotations 2015 en baisse, forte augmentation du FPIC (fond de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales), embauche du personnel temporaire limitée.

Travaux d'investissement prévus : mise aux normes des jardins d'enfants, mise aux normes des refuges des Clots et des Mouterres, travaux de voirie, projet d'acquisition de chaînes à neige, saleuse, balayeuse...

## **ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE**

Le projet avance. Le périmètre de l'AFP sera constitué de deux zones : « hameaux » et « Plateau – les Clots ». Un technicien de la Chambre d'Agriculture s'occupe du suivi du dossier. Des demandes de subventions seront sollicitées.

Une réunion publique de présentation aura lieu à la salle polyvalente dans les prochaines semaines.

## **DIVERS**

Les membres de la commission scolaire et la commission travaux se réuniront pour réfléchir sur le projet d'amélioration des conditions d'hébergement des enfants : école, garderie, ...

Chemin des Ors : une proposition sera envoyée à tous les riverains du chemin des Ors (partant de la « villa Marie » et desservant les jardins potagers) demandant leur accord pour que la commune trace correctement le chemin et assure son entretien (fauchage, comblement des trous...).

\* / \* / \* / \*